

L'UTILISATION DU POUVOIR DISCIPLINAIRE PAR L'EMPLOYEUR

DESCRIPTION :

- L'utilisation du pouvoir disciplinaire est strictement encadrée, notamment, par le respect de délais et de procédure. Les risques sont d'autant plus accrus que le chef d'entreprise ne dispose pas d'un service de ressources humaines au sein de sa structure le contraignant de fait à revêtir cette casquette. Limiter les risques juridiques passe nécessairement par une bonne connaissance de ces procédures.

DURÉE :

- 1 Jour – 7h.

PRÉ-REQUIS :

- Aucun

OBJECTIFS :

- Appréhender et comprendre les règles applicables en matière de procédure disciplinaire,
- Identifier ses obligations en qualité d'employeur,
- Identifier les risques encourus en cas de non-respect de la législation sociale,
- Réactualiser ses connaissances,
- Disposer de conseils pratiques.

PUBLIC :

- Dirigeants de petites et moyennes entreprises ne disposant pas de service de ressources humaines.

ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

ANIMATION : PRESENTIEL OU CLASSES À DISTANCE

CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support pédagogique

SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

L'UTILISATION DU POUVOIR DISCIPLINAIRE PAR L'EMPLOYEUR

Les fautes disciplinaires et les sanctions applicables

- Les différents degrés de fautes
- Les différentes sanctions disciplinaires
- Les sanctions interdites
- La prescription du fait fautif

La mise en œuvre de la procédure disciplinaire

- La convocation à entretien préalable et l'entretien préalable
- Le choix de la sanction
- La notification de la sanction
- L'exécution de la sanction

La faute disciplinaire face aux Juridictions

- L'appréciation de la réalité des fautes invoquées par l'employeur
- Le caractère proportionné de la sanction disciplinaire à la faute commise par le salarié
- L'annulation d'une sanction disciplinaire et ses conséquences pécuniaires